

ATTENTION À LA RÉCIDIVE



scan-ne.ch

SCAN

**VOUS AVEZ EU UN RETRAIT
ET VENEZ DE RÉCUPÉRER
VOTRE DROIT DE CONDUIRE ?**



Dans ce dépliant, découvrez les conséquences d'une nouvelle infraction de circulation routière.



en savoir plus sur les infractions routières



scan-ne.ch/infractions

Je termine un 1^{er} retrait de permis suite à une **infraction légère**.

Si je commets une nouvelle infraction :

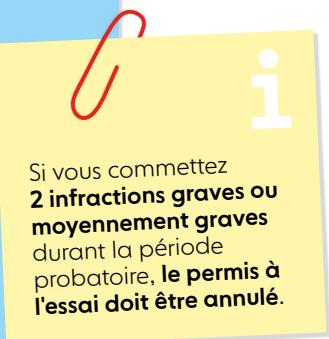
Type d'infraction	Mesure administrative
légère dans les 2 ans	Au minimum 1 mois de retrait
moyennement grave	Au minimum 1 mois de retrait
grave	Au minimum 3 mois de retrait



Je termine un 1^{er} retrait de permis suite à une **infraction moyennement grave**.

Si je commets une nouvelle infraction :

Type d'infraction	Mesure administrative
légère dans les 2 ans	Au minimum 1 mois de retrait
moyennement grave dans les 2 ans	Au minimum 4 mois de retrait
grave dans les 5 ans	Au minimum 6 mois de retrait



Je termine un 1^{er} retrait de permis suite à une **infraction grave**.

Si je commets une nouvelle infraction :

Type d'infraction	Mesure administrative
légère dans les 2 ans	Au minimum 1 mois de retrait
moyennement grave dans les 2 ans	Au minimum 4 mois de retrait
grave dans les 5 ans	Au minimum 12 mois de retrait

